

La gestion Investissement Responsable

Données d'enquête à fin 2019

Principaux résultats de l'enquête

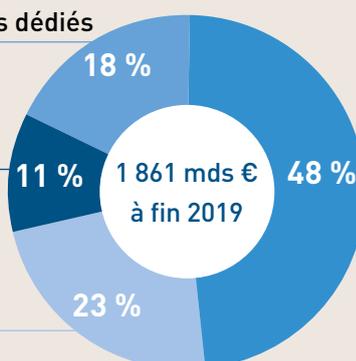
- À fin 2019, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 861 mds € (contre 1 458 mds € à fin 2018), dont 546 mds € en ISR (contre 417 mds € à fin 2018) et 1 315 mds € en autres approches ESG (contre 1 042 mds € en 2018).
- Dans un marché globalement en décollecte en 2019, les flux nets positifs des gestions ISR s'établissent à + 33 mds € (+ 28 mds € pour les stratégies de sélection positive et + 5 mds € pour les stratégies thématiques).
- La progression des encours ISR profite principalement en 2019 aux stratégies *Best-in-Universe* et aux stratégies thématiques.
- En lien avec la diffusion des labels, notamment le Label ISR, 60 % des encours et du nombre des fonds ISR publient désormais des indicateurs de performance sur les piliers environnement, social, gouvernance et droits humains.
- Les encours des gestions ISR et ceux des autres approches ESG représenteraient respectivement près de 15 % et 36 % des encours gérés en France.
- Confirmant le caractère à prédominance institutionnelle de ce marché, les mandats de gestion et les fonds dédiés représentent 66 % (soit 1 229 mds €) des encours IR, contre 34 % (soit 632 mds €) pour les fonds ouverts.
- Au-delà des gestions IR, la prise en compte des risques ESG tend à se généraliser via l'intégration des controverses dans les politiques de gestion. L'adoption des politiques d'exclusion par un nombre croissant des SGP et des encours s'observe notamment pour les secteurs du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles.
- L'encours des *Green bonds*, dont les investissements sont fléchés vers des projets présentant un impact positif pour le climat et/ou l'environnement, gérés en France par les SGP répondantes à l'enquête s'élève à 43,1 mds €.

Répartition des encours sous gestion IR*

Mandats et fonds dédiés
ISR / 336 mds €

Fonds ouverts
ISR / 210 mds €

Fonds ouverts
ESG / 422 mds €



À périmètre constant, les encours ISR progressent de 32 % sur un an et ceux des autres approches ESG de 21 %.

Mandats et fonds dédiés
ESG / 893 mds €

* Voir définition en page 3.

Focus sur la gestion des fonds et des mandats ISR

Les encours ISR s'élèvent à 546 mds €, soit 29 % du total de l'Investissement Responsable. Les encours ISR se répartissent à 210 mds € en fonds ouverts et 336 mds € en mandats et fonds dédiés.

■ Répartition de l'encours ISR par stratégies utilisées

En France, les stratégies ISR se concentrent sur la sélection des entreprises les plus en pointe sur le développement durable. Les mandats et les fonds dédiés ISR sont gérés quasi-exclusivement en sélection positive. S'agissant des fonds ouverts, les stratégies de sélection positive dominent le marché *Best in class* (63 %), *Best in universe* et *Best effort* (26 %), suivies des stratégies thématiques (11 %). Cette année, la part des stratégies *Best in universe* et des stratégies thématiques, notamment environnementales, progresse dans les encours des investisseurs particuliers et institutionnels.

■ Répartition de l'encours ISR par type de clientèle

Au global, les investisseurs institutionnels représentent les trois quarts de l'encours ISR. Plus en détail, les mandats et les fonds dédiés ISR (336 mds €) sont gérés quasi exclusivement pour des investisseurs institutionnels.

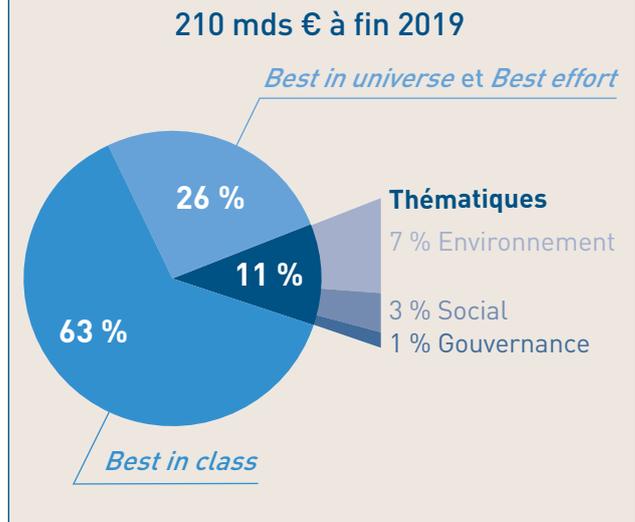
Les encours des OPC ouverts ISR (210 mds €) se partagent entre les investisseurs institutionnels (38 %) et les épargnants particuliers (62 %). La part des particuliers devrait continuer à progresser grâce à la multiplication des offres par les réseaux de distribution de produits d'épargne (assurance-vie, PEA, comptes-titres...) et à l'épargne salariale.

■ Répartition de l'encours ISR par classes d'actifs

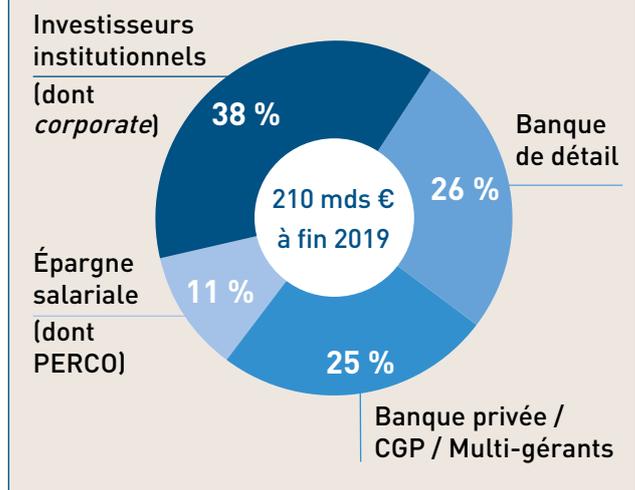
Dans l'ensemble (OPC et Mandats), les allocations de taux (obligataires et monétaires) représentent 63 % des encours ISR suivies par celles d'actions cotées et diversifiées (29 %). Les allocations non cotées (actions, immobilier, infrastructures...) représentent 8 % des encours.

Plus en détail, les encours des OPC ouverts ISR (210 mds €) se répartissent pour moitié entre les catégories de taux (obligataires et monétaires) et celles orientées actions (actions cotées, diversifiés).

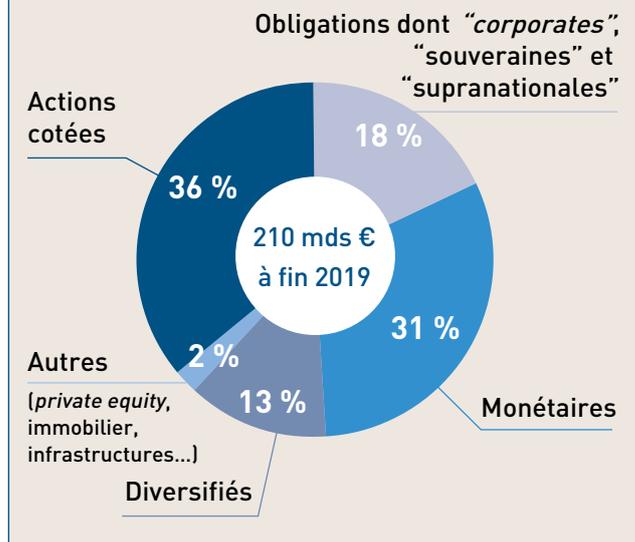
Ventilation des encours des OPC ouverts ISR par stratégie dominante



Zoom sur la ventilation de l'encours des OPC ouverts ISR par type de clientèle



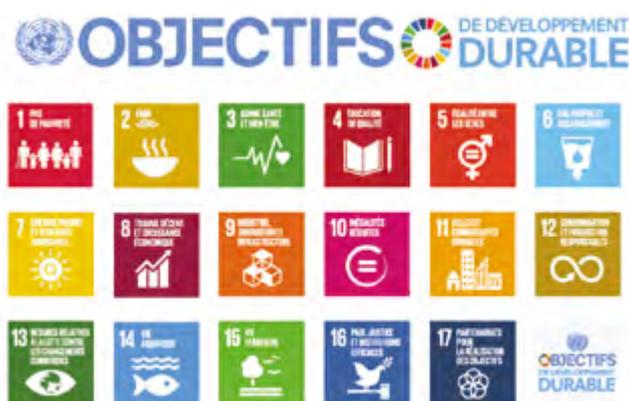
Zoom sur la répartition des encours selon les catégories des OPC ouverts ISR



■ Diffusion des objectifs de développement durable dans le cadre de la gestion ISR

La moitié des SGP réalisant une gestion OPC ISR publie des indicateurs ESG répondant aux objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Les sociétés de gestion orientent leurs investissements vers les émetteurs répondant à certains enjeux du développement durable et mesurent leurs impacts ESG grâce aux 17 objectifs (ODD).



Par exemple, pour les objectifs 3, 4, 10, 12, 13 et 16, les sociétés de gestion déclarent suivre les indicateurs précisés ci-dessous :

| | |
|--|---|
| <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  | <p>Objectif 3. Bonne santé et bien-être : accès aux soins, financement de la recherche médicale...</p> |
| <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>  | <p>Objectif 4. Éducation de qualité : financement de la formation, compétences scolaires...</p> |
| <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  | <p>Objectif 10. Inégalités réduites : diversité et non-discrimination, inégalités de revenus...</p> |

| | |
|---|---|
| <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES</p>  | <p>Objectif 12. Consommation et production durables : produits éco labellisés / conçus, gestion des déchets et des substances dangereuses...</p> |
| <p>13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  | <p>Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques : empreinte / intensité carbone, énergies alternatives...</p> |
| <p>16 Paix, justice et institutions efficaces</p>  | <p>Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces : respect des droits humains, confiance dans les institutions...</p> |

L'IR (Investissement Responsable) comprend :

- **Les Fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) :** « L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (Définition AFG-FIR, 2013)

Exemples de stratégies :

- **Best in class :** sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- **Best in universe :** sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- **Best effort :** sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.
- **Thématiques ISR :** sélection des émetteurs selon des critères ESG qui répondent aux enjeux liés au thème du fonds.

- **Les Fonds ayant d'autres approches ESG** tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'*impact investing*.

Un engagement supplémentaire avec la stratégie charbon

Dans la lignée de l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Économie et des Finances, l'AFG encourage les

sociétés de gestion de portefeuille à adopter une "stratégie charbon". Afin de les y aider, un [Guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon](#), a été élaboré à destination de la profession de gérants d'actifs. Il recense des bonnes pratiques qui permettent de réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

Les autorités et la profession accompagnent le développement de l'Investissement Responsable en s'assurant de la qualité des processus de gestion

- Gérants et investisseurs doivent communiquer sur leurs pratiques ESG (Art. 173 de la loi Transition énergétique).
- Un "Code de Transparence" européen pour les fonds ISR ouverts au public a été élaboré par l'AFG, l'Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*) et le FIR. En France, 300 fonds adhèrent au Code de Transparence.
- Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances : le Label *Greenfin* et le label ISR. Créés en 2015, ils trouvent aujourd'hui leur place dans le marché :
 - 395 fonds ont reçu le Label ISR, totalisant un encours de plus de 150 milliards d'euros gérés par 65 sociétés de gestion françaises et étrangères (chiffres à mars 2020) ;
 - 44 fonds gérés par 17 sociétés de gestion bénéficient du Label *Greenfin* pour un total de 13 milliards d'euros d'encours.
- Au niveau européen, cette tendance se renforce avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.

L'AFG a collecté auprès de ses membres sociétés de gestion de portefeuille des informations sur leurs activités de gestion d'investissement responsable (IR) en 2019, en distinguant les fonds suivant une approche ISR de ceux suivant une approche ESG. La publication des résultats consolidés est réalisée par l'AFG en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

L'échantillon est composé de 74 SGP représentant 61 réponses au questionnaire (certaines SGP ont répondu pour l'ensemble des sociétés du groupe). Les SGP de l'échantillon gèrent ensemble 3 606 mds € dont 1 712 mds € en OPC et 1 894 mds € en mandats. Parmi les répondants, 32 SGP gèrent moins de 10 mds €, 19 SGP entre 10 et 100 mds € et 10 SGP plus de 100 mds €.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.